COMMENT OBTENIR UNE CARTE GRISE ?

Comment déposer vos dossiers ?

Votre demande par voie postale

La carte grise définitive vous parviendra directement par la poste.

Votre demande aux guichets

Vous êtes accueilli 14 quai du Fort Alleaume du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30.

Où trouver les formulaires ?

Les imprimés sont à votre disposition en Préfecture, et téléchargeables sur les sites :

www.immatriculation.ants.interieur.gouv.fr
www.loiret.gouv.fr

Pièces communes à toutes les opérations :

① demande de certificat d'immatriculation ***complétée et signée par le(s) demandeur(s)*** (pour une entreprise, cachet et signature du gérant) ;

② justificatif d'identité en cours de validité et de domicile de moins de 6 mois (pas de facture d'eau);

③ taxe afférente à la délivrance du titre (le tarif varie en fonction du nombre de chevaux fiscaux du véhicule et de son ancienneté); certains véhicules sont assujettis à une taxe parafiscale et/ou à une taxe sur l'émission de CO^2.

Pour connaître le montant de la carte grise, contacter le **3939** Allo Service Public ou sur le site www.loiret.gouv.fr

Liste indicative variable.

Comment effectuer le paiement ?
Le paiement se fait par chèque si la demande a été envoyée par courrier.
Le paiement se fait par chèque, par carte bancaire ou espèces (limité à 300€) au guichet.

Pièces complémentaires selon le type d'opération :

Véhicule d'occasion

En plus des pièces communes, fournir :

❹ le certificat de cession ***complété et signé par le(s) demandeur(s)*** (pour une entreprise, cachet et signature du gérant) ;

❺ la carte grise originale ***barrée indiquant la date de cession et signée par le(s) vendeur(s)*** ;

❻ le justificatif de contrôle technique favorable de moins de 6 mois pour voitures particulières et camionnettes de + de 4 ans ;

❼ si le véhicule a été acheté à un garage, le/ou les récépissés de déclarations d'achat successives.

Carte grise détériorée, perdue ou volée

Pour obtenir un duplicata***, en plus des pièces communes***, fournir :

❹ la carte grise détériorée **ou** la déclaration de perte établie par la préfecture, ou la déclaration de vol établie par les services de police ou de gendarmerie ;

❺ le justificatif de contrôle technique en cours de validité.

- Pour une immatriculation de type AA-100-AA
Le montant est 48,76€.

- Pour une immatriculation de type 100-ZB-45
Le montant est égal au frais d'acheminement (2,76 €).

Changement de domicile

En plus des pièces communes, fournir :
④la carte grise originale pour une immatriculation de type 100 ZB 45 **ou** la copie de la carte grise si vous avez une immatriculation de type AA-100-AA.

⑤ et le justificatif de contrôle technique en cours de validité :

➢ si vous disposez déjà d'une immatriculation de type AA-100-AA, vous obtenez gratuitement une étiquette actualisée à apposer sur votre carte grise ;

➢ si vous disposez d'une ancienne immatriculation, vous devez acquitter la somme de 2,76 € correspondant frais d'acheminement de votre nouvelle carte grise.

Changement d'état matrimonial ou d'état civil

En plus des pièces communes, fournir :

❹ la carte grise ;

❺ la copie du livret de famille, bulletin de mariage, jugement définitif du divorce, justificatif du nouvel état civil (francisation, changement de prénom, …) ;

❻ le justificatif de contrôle technique en cours de validité.

Vous devez acquitter la somme de 2,76 €

Comment obtenir un certificat de situation administrative (« non-gage ») ?

Deux possibilités :

➢ en vous connectant sur :

www.siv.interieur.gouv.fr

➢ en écrivant à la préfecture : joindre les photocopies d'une pièce d'identité et de la carte grise ainsi qu'une enveloppe libellée à votre adresse et affranchie au tarif en vigueur ;

MAJ 25/01/2016

Pour tout renseignement,

adressez-vous à

PRÉFECTURE DU LOIRET

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES RELATIONS AVEC LES USAGERS

Bureau des Usagers de la Route
CARTES GRISES

Adresse postale :
181 rue de Bourgogne
45 042 Orléans Cedex 1

Accueil physique:
14 quai du Fort Alleaume
à Orléans

Heures d'ouverture au public :
de 8h30 à 12h30 du lundi au vendredi

Tél. : 02 38 91 45 45
(permanence téléphonique au 02 38 81 41 80 de 14h à 16h00)
Fax. : 02 38 81 41 99

E-mail : **pref-internet@loiret.gouv.fr**

Sites : www.loiret.gouv.fr
rubrique cartes grises

www.immatriculation.ants.interieur.gouv.fr

www.loiret.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU LOIRET

VOUS SOUHAITEZ OBTENIR UNE CARTE GRISE